

Réunion d'information

Le recours à l'apprentissage dans la fonction publique en faveur des personnes handicapées

DESCRIPTION

L'apprentissage constitue un réel levier d'insertion dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap. En effet, il leur permet d'**accéder à une qualification** ou d'**améliorer leur niveau de qualification**, d'**avoir une rémunération**, et, pour 70% d'entre elles, de **trouver un emploi** à l'issu du contrat.

Pour l'employeur public, l'apprentissage est **une opportunité de repérer des compétences et d'anticiper les départs à la retraite** en disposant d'une ressource déjà formée sur des postes clés. Le recrutement d'un apprenti travailleur handicapé permet également à l'employeur d'**augmenter son taux d'emploi de personnes handicapées** pour satisfaire le taux légal de 6%.

Pourtant, moins d'1% des apprentis sont en situation de handicap dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et aucune demande concernant l'emploi d'apprenti en situation de handicap dans la fonction publique n'a été enregistrée sur la plateforme des aides du FIPHP pour les employeurs publics des Bouches-du-Rhône en 2018.

Or, **le FIPHP propose des aides importantes aux employeurs qui ont recours à l'apprentissage** en faveur de ce public **en prenant notamment en charge 80% du salaire de l'apprenti et des coûts pédagogiques du CFA** jusqu'à 10 000 euros par an.

Si vous avez des projets de recrutement par la voie de l'apprentissage ou si vous souhaitez simplement bénéficier davantage d'informations sur le recours à l'apprentissage, **le FIPHP et le Handi-Pacte vous proposent un temps d'échange pour répondre à l'ensemble de vos questions et vous présenter les aides et les acteurs clés associés à ce dispositif.**

L'ÉVÉNEMENT



Jeudi 14 mars 2019
de 09h30 à 12h30



Lycée EREA Louis Aragon
avenue du Capitaine
de Corvette Paul Brutus
13170 Les Pennes-Mirabeau



Public

Élus, personnels de Direction des services, établissement et collectivités de la fonction publique, personnel RH, personnes en lien avec la décision et le recrutement d'apprentis

AU PROGRAMME

- 09h00** Accueil des participants
- 09h30** Introduction de la journée
- 09h45** Présentation de l'offre du FIPHP par M. Ludovic Mercier, DTH des régions PACA et Corse, & Témoignages de collectivités
- 10h45** Présentation de la PAFIP
- 11h15** Intervention des acteurs du service public de l'emploi (Pôle Emploi et Cap Emploi)
- 11h45** Tour de table
- 12h15** Accompagnement proposé par le FIPHP et le Handi-Pacte PACA

